



COMMUNE DE
REMAUFENS

Route Villageoise 33
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
Fax 021 948 80 95
E-mail: admin.remaufens@bluewin.ch

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE
DU MERCREDI 25 MAI 2011

Au nom du Conseil communal, Monsieur **Bernard DEGLISE, Syndic**, ouvre cette assemblée ordinaire à 20 h 00 en saluant et souhaitant la bienvenue aux 51 citoyennes et citoyens présents et les remercie de leur présence qui montre leur intérêt à la chose publique.

Cette Assemblée a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public et sur notre site internet ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contenait également le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2010.

Il nomme comme scrutateurs Madame Marlyse GAMBA et Monsieur Bernard PACHE et les remercie d'avance de leur collaboration. Il précise que les membres du Conseil communal s'abstiennent de voter lors de l'approbation des comptes et pour la délégation de compétence au point 7, selon l'article 18 alinéa 3 de la Loi sur les communes.

Les personnes suivantes sont excusées soit : Messieurs Yannick MICHEL, Olivier FONTAINE, Charly DORTHE, Ralph PERROUD.

Avant de commencer cette assemblée, Monsieur Bernard DEGLISE tient, au nom du Conseil communal et de la population, à remercier : Monsieur Gabriel SCHWARZ pour ses 10 ans d'activité, Monsieur Alain ANNEN pour ses 5 ans d'activité et Monsieur Hubert GENOUD pour ses 3 ans d'activité, au sein de l'exécutif communal. Ils ont été remerciés comme il se doit lors du repas de fin de législature.

Le Conseil communal se présente aujourd'hui dans sa nouvelle composition suite au changement de législature. Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré assidûment durant la dernière législature et qui ont décidé de poursuivre pour la prochaine. Il les félicite d'avoir réussi à traverser cette période mouvementée et obtenu la confiance des électeurs.

Il souhaite la cordiale bienvenue à Messieurs Olivier VOLKART, Manuel TACHE et Jérôme TACHE et les félicite pour leur élection en leur souhaitant plein succès dans la gestion des affaires communales.

Il remercie également tous les membres des commissions qui ont œuvré tout au long de la dernière législature, soit la Commission financière, d'urbanisme, des naturalisations, scolaire, du feu et de l'énergie pour leur travail dans l'ombre ainsi que pour leur esprit de collaboration. Certains membres vont nous quitter alors que d'autres se proposent pour continuer leur mandat.

Le tractanda proposé est accepté et sera donc traité tel que présenté, soit :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 décembre 2010. Il ne sera pas lu, a été annexé à la convocation.
2. Comptes 2010
 - 2.1 Fonctionnement
 - 2.2 Investissements
 - 2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision
 - 2.4 Approbation
3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011-2016
4. Nomination de la commission financière pour la période 2011-2016
5. Nomination de la commission d'urbanisme pour la période 2011-2016
6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2011-2016
7. Délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2011-2016
8. Divers

Aucune remarque n'étant formulée, l'assemblée peut délibérer valablement.

1. PROCES- VERBAL

Le procès-verbal a été annexé à la convocation.

Monsieur Pierre GENOUD félicite la Secrétaire pour la rédaction du procès-verbal et sa sensibilité à relater les dialogues.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. COMPTES 2010

- 2.1 Fonctionnement
- 2.2 Investissements

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

2.4 Approbation

2.1 Fonctionnement

Comme précisé dans la convocation, chaque citoyenne et citoyen avait la possibilité de consulter en détail les documents au Secrétariat communal. Après la distribution d'un résumé des comptes et du bilan, Monsieur Bernard DEGLISE commente, dans son intégralité, les comptes 2010 et donne les explications nécessaires pour les comptes qui ont subi des différences notoires par rapport au Budget.

Le compte de fonctionnement boucle avec un bénéfice de **Fr. 8'896.24** pour un total de charges de Fr. 3'156'115.81 et des produits de Fr. 3'165'012.05 alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 31'037.—.

Aucune précision n'est demandée par l'assemblée.

2.2 Investissements

Monsieur Bernard DEGLISE donne connaissance des montants payés pour les investissements en cours. Le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 52'213.55.

La somme du bilan s'élève à **Fr. 4'107'032.99** et dégage une fortune nette de Fr. 332'266.51 au 31 décembre 2010.

2.3 Rapport de la commission financière et lecture du rapport de l'organe de révision

La parole est donnée à Monsieur Rey, Président de la Commission financière, qui procède à la lecture du rapport de l'organe de révision puis à la lecture du rapport de la Commission.

La Commission financière, accompagnée d'une délégation du Conseil communal, a pris connaissance, le 27 avril 2011, du rapport de l'organe de révision des comptes 2010 établi par la Fiduciaire FIDUSTAVIA SA.

Monsieur JOYE, Conseiller financier de notre Commune, a remis et commenté divers tableaux financiers relatifs au bouclage des comptes.

La Commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissements 2010 tels qu'ils ont été présentés.

Au terme de son rapport, la Commission adresse ses remerciements au Conseil communal et en particulier Monsieur Bernard DEGLISE, responsable des finances, ainsi que Monsieur René TACHE, boursier, pour leur disponibilité lors de la présentation des comptes.

Monsieur Bernard DEGLISE remercie Monsieur REY ainsi que les membres de la Commission pour leur rapport et pour l'accomplissement de la tâche qui leur a été confiée par l'assemblée communale.

2.4 Approbation

Dès lors, les comptes 2010 ainsi que le rapport de la Commission financière sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité, soit par 42 voix, sans opposition.

3. Mode de convocation des assemblées communales pour la période 2011-2016

Selon l'article 12 alinéa 1bis de la Loi sur les communes, l'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales. Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature.

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'adopter le même principe de convocation pour cette législature soit par une insertion dans la Feuille officielle, affichage au pilier public et sur notre site internet, ainsi que par l'envoi d'un tout-ménage qui contient également le procès-verbal de la dernière assemblée.

Cette proposition ne faisant pas l'objet de question, elle est soumise au vote et est acceptée à l'unanimité par 51 voix.

4. Nomination de la commission financière pour la période 2011-2016

Jusqu'à cette assemblée, cette commission de 3 membres était composée de Monsieur Jean-Marie REY et Mesdames Anne-Lise SURCHAT et Chantal LIAUDAT.

Le Conseil communal a contacté les groupes représentés à l'exécutif, soit le PS, l'UDC et La Première et vous propose les candidats suivants :

Mesdames Anne-Lise SURCHAT et Gabriele VESEL et Monsieur Ralph PERROUD.

Aucune proposition n'émanant de la part de l'assemblée, ces trois personnes sont élues à l'unanimité par 51 voix.

5. Nomination de la commission d'urbanisme pour la période 2011-2016

La commission d'urbanisme doit, selon l'article 36 alinéa 2 de la LATeC, être composée d'au moins cinq membres dont la majorité est désignée par l'assemblée communale.

Deux membres ont été désignés par le Conseil communal, soit Madame Renée GENOUD, responsable du dicastère, et Madame Sylviane EMONET. L'assemblée communale doit donc élire trois membres.

Messieurs Claude BEGUIN, Stéphane CHASSOT et Gérald REGANELY occupaient cette fonction jusqu'à maintenant.

Les groupes représentés à l'exécutif ont été contactés et ont proposé Messieurs Claude BEGUIN, Gérald REGANELY et Raphaël TACHE.

Aucune proposition n'est faite par l'assemblée, ces trois personnes sont élues à l'unanimité par 51 voix.

6. Nomination de la commission des naturalisations pour la période 2011-2016

L'élection de la commission des naturalisations a eu lieu lors de l'Assemblée communale du 10 décembre 2008. La commission s'est constituée en janvier 2009 et était composée des membres suivants jusqu'à maintenant : Madame Aurélie FONTAINE, Messieurs Manuel TACHE, Stéphane DORTHE, Yannick MICHEL et Charly DORTHE.

Les groupes représentés à l'exécutif proposent les personnes suivantes : Monsieur Jérôme TACHE, responsable du dicastère Justice & Police, Mesdames Corinne GLAUSER et Aurélie FONTAINE, Messieurs Yannick MICHEL et Charly DORTHE.

Aucune proposition n'émanant de la part de l'assemblée, ces cinq personnes sont élues à l'unanimité par 51 voix.

Monsieur Bernard DEGLISE félicite les élus des différentes commissions et le Conseil communal se réjouit de travailler avec ces personnes pour les 5 prochaines années.

7. Délégation de compétence au Conseil communal pour la période 2011-2016

En application de l'article 10 alinéa 2 de la LCo, l'assemblée communale peut déléguer au Conseil communal la compétence pour procéder à d'éventuels achats ou échanges de terrain, ainsi que pour des dépenses non prévues au budget telles par exemple, l'achat de terrain pour un trottoir ou une petite rectification de route, etc.

Le Service des communes rappelle à toutes les communes du canton que cette délégation de compétences doit être renouvelée en début de chaque législature. Il est bien clair que les transactions urgentes effectuées sur la base de cette compétence financière feront l'objet d'un rapport à l'assemblée communale en même temps que les comptes. Cette délégation de compétence était fixée à Fr. 30'000.— pour la dernière législature.

Le Conseil communal propose de maintenir cette délégation de compétence à Fr. 30'000.— pour la prochaine période.

Cette délégation de compétence de Fr. 30'000.— est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par 42 voix.

8. Divers

Monsieur Pierre GENOUD explique que certaines personnes auraient réservé un emplacement au cimetière dans les deux premières rangées qui devraient être supprimées à terme pour permettre une creuse à la machine.

Cette information devra être vérifiée.

Monsieur Bernard DEGLISE rappelle que chacune et chacun a pu prendre connaissance des principales informations venant du Conseil communal dans l'information à la population.

La parole est donnée à l'assemblée.

Monsieur Pierre GENOUD fait remarquer que la commission d'énergie n'a pas été élue par l'assemblée et il voudrait savoir quelles sont ses activités ?

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que cette commission est élue par le Conseil communal tout comme la commission scolaire. Cette nouvelle commission doit encore se mettre en place et établir un cahier des charges. La commission d'énergie aura dans l'avenir plus de travail, également lors de la révision de notre PAL qui devient toujours plus ardue et sur l'approche des différentes énergies.

Monsieur Pierre GENOUD aimerait encore savoir si la Route de Vuarat qui a été refaite l'année dernière restera dans l'état actuel.

Monsieur Bernard DEGLISE l'informe que les travaux n'ayant pas été effectués correctement, de nouveaux travaux seront prochainement entrepris.

Suite à l'information parue dans le REMAUFENS INFOS, Monsieur Pierre GENOUD demande s'il ne serait pas possible de faire passer le bus bleu des VMCV par la Route du Levant afin d'améliorer la desserte du village.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond que le Conseil a pris note de sa proposition qui sera un sujet de réflexion.

Monsieur Denis GENOUD demande s'il est autorisé de rouler avec des camions semi-remorque de 30 tonnes sur la Route du Levant pour des livraisons.

Monsieur Bernard DEGLISE lui répond qu'en l'état il n'y a pas d'interdiction de rouler sur cette route.

Monsieur Jean-Meinrad TACHE aimerait savoir où est passé l'écriteau de route à La Tsintre.

Monsieur André DEGLISE l'informe que le panneau a été enlevé et mis au dépôt communal étant donné que le principal intéressé ne veut pas de ce panneau.

Avant de conclure cette première assemblée de législature, Monsieur Bernard DEGLISE tient à remercier l'assemblée, au nom de tous les membres du Conseil, pour la confiance témoignée.

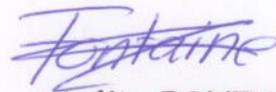
La parole n'étant plus demandée, Monsieur **Bernard DEGLISE, Syndic**, remercie chacune et chacun pour leur participation aux affaires communales et de la confiance témoignée envers le Conseil communal. Il lève cette assemblée à 21 h 15, souhaite une bonne saison estivale à toutes les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Le Syndic



Bernard DEGLISE

La Secrétaire



Auréliе FONTAINE